

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

AMENDEMENT

N ° AS319

présenté par

M. Vercamer, Mme Brenier, Mme Sanquer et Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.